

Règlement du Concours du « plus élégant chien / chat » 2026

Article 1 – Objet de l'événement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et de déroulement du concours du « Plus élégant chien/chat 2026 » organisé par la Ville d'Écully, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Sébastien MICHEL, le samedi 25 avril 2026, à l'Espace Écully, 7, rue Jean Rigaud, à -69130- ÉCULLY.

Le concours pour les chats aura lieu à 14h00. Présence souhaitée entre 13h30 et 13h45.

Le concours pour les chiens aura lieu à 16h00. Présence souhaitée entre 15h30 et 15h45.

Un vétérinaire (docteur Marsaudon de la clinique vétérinaire d'Écully centre) se chargera du contrôle sanitaire des animaux.

Article 2 – Animaux admis

Ne sont autorisés à participer que les animaux domestiques de type chiens et chats uniquement.

Les animaux doivent être identifiés (puce électronique ou tatouage).

Ils doivent être en bon état de santé, exempts de signes de maladie.

Les femelles en chaleur, gestantes ou venant de mettre bas ne sont pas acceptées.

Article 3 – Conditions de participation

Chaque participant doit remplir un formulaire d'inscription avec ses coordonnées et celles de l'animal.

Aucune participation financière ne peut être demandée pour couvrir les frais d'organisation.

Les mineurs qui souhaitent présenter leur animal domestique doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Le propriétaire déclare être le gardien légal de l'animal présenté.

Article 4 – Obligations sanitaires

A leur arrivée, les propriétaires doivent présenter un carnet de santé à jour des vaccinations suivantes :

- pour le chien : Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose et Leptospirose.
- pour le chat : Typhus, Coryza, Leucose.

Le candidat est informé qu'un vétérinaire (docteur Marsaudon) procédera à un examen succinct à l'entrée.

L'accès pourra être refusé à tout animal jugé malade ou dangereux ou trop réactif à l'égard des autres animaux.

Article 5 – Bien-être animal

Les animaux doivent être traités dans le respect des impératifs biologiques, conformément aux dispositions du code rural.

Les participants s'engagent à :

- Apporter eau, nourriture, matériel de confort, cage de transport,
- Ne pas laisser l'animal sans surveillance,
- Tenir son animal en laisse ou en cage et non en liberté durant la durée de sa présence à l'Espace Écully,
- Garantir un comportement respectueux envers les autres animaux et personnes.

Toute forme de maltraitance, de contrainte physique excessive ou de manipulation inadaptée entraîne l'exclusion immédiate.

Article 6 – Déroulement du concours

Les animaux seront présentés devant un jury de bénévoles désigné par l'organisateur.

Les critères d'évaluation peuvent inclure :

- L'aspect général et la santé
- La propreté et la présentation
- L'harmonie morphologique
- Le comportement
- L'originalité, le charme et l'élégance aussi bien de l'animal que de son maître

Les catégories qui feront l'objet d'un prix sont les suivantes :

- Chien
- Chat

Le verdict du jury est sans appel.

Article 7 – Récompenses

Les trois membres du jury composé de bénévoles présents sur place, remettront des lots offerts par la Ville et par les commerçants d'Écully aux gagnants.

Trois prix seront remis par catégorie.

Aucune gratification pécuniaire ne sera versée.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile événement couvrant la manifestation.

Chaque propriétaire reste responsable des dommages causés par son animal (article 1243 du code civil).

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de :

- Perte d'objet,
- Blessure due à un autre animal,
- Fugue d'un animal si celui-ci n'était pas correctement maîtrisé.

Article 9 – Conditions d'accès au site

Les chiens doivent être tenus en laisse courte en permanence.

Les chats doivent être tenus en laisse ou en cage de transport en permanence.

Les animaux ne doivent pas perturber la tranquillité du public.

L'organisateur limite le nombre de participants à 20 chats et 25 chiens, pour des raisons de sécurité ou de capacité d'accueil. Les candidats admis le seront dans l'ordre d'inscription. Une fois la jauge maximale atteinte, aucune candidature ne pourra être acceptée.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Formulaire d'inscription

Nom du propriétaire :

Adresse :

Téléphone / Email :

Nom de l'animal :

Espèce :

Race :

Âge de l'animal :

Numéro d'identification :

Certifie que mon animal est en bonne santé : Oui / Non

Accepte le règlement du concours : Oui / Non

Date et signature :